



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2019

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Date de la Convocation : 12 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 17 septembre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AZE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick MONIN.

Étaient présents :

Mesdames Véronique DUFETRE, Aurore DUTARTRE, Cécile MARIOTTE, Michèle MONTANGE

Messieurs Jean-Paul DUFOUR, Daniel BOUCHARD, Alain GRIVOT, Serge THIRARD, Messieurs Denis FENEON et Christian GENDRE

Étaient excusés : Mesdames Alexandra BONOT et Caroline CORREIA et Messieurs Daniel BRESSAND et Dany GRANDJEAN

Secrétaire de séance : Véronique DUFETRE

ETAT CIVIL

Décès : Jeanne AUBAGUE le 14/08/2019

Mariage : Clara Michèle MONIN et Nicolas PABOIS le 07/09/2019

Naissance : Valentine Marie LYON le 02/09/2019

Le Maire rajoute un sujet à l'ordre du jour : rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et la qualité du service de l'assainissement collectif.

1. Ecole :

- point sur les travaux

L'Electricien et le Plombier ont fini leurs travaux. L'Entreprise LAFFAY a dû refaire son travail sur le plancher suite à une erreur du chapiste. Le problème a été résolu suite à un ragréage. La pose du sol souple se finit la semaine prochaine. Les bandes des placos des murs devaient être reprises. L'entreprise n'est pas intervenue. Le planning d'exécution a été révisé. Les Opérations Préalables à la Réception auront lieu le 30 septembre 2019. Pour l'école, un compteur d'énergie a été installé dans la chaufferie/local technique. Ces travaux n'étaient pas prévus dans le marché. La réception des travaux pour le réfectoire a été réalisée. Un problème a été repéré au niveau des nourrices pour le raccordement des chauffages. Une plus-value de 813 euros HT est nécessaire pour remédier au problème.

ORDONNE à l'Entreprise GPR d'achever les travaux aux conditions prévues par le CCTP, SAISI l'assurance « Dommages ouvrages »,

- Aménagement des entrées

Pour fermer l'école, une clôture et un portail seront posés dès que les services techniques de Charnay-les-Mâcon auront récupéré les ALGECO.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à retirer du lot 7 les 2998 euros TTC pour la reprise du portail existant.

VALIDE le devis de l'Entreprise GUILLOUX pour la pose d'une clôture et d'un portail neuf pour un montant de 10000 euros HT

- courrier du Maire de St-Gengoux-de-Scissé

Le Maire donne lecture de la lettre de réponse du Maire de St-Gengoux-de-Scissé pour l'organisation de la rentrée scolaire de septembre 2020. La décision sera prise après les élections.

2 Présentation dispositif « Zone de montagne » par Mr Jean François Farenc

Le Maire suspend la séance et donne la parole à Monsieur Jean-François FARENC pour communiquer au sujet des zones de montagne permettant un meilleur soutien aux agriculteurs.

3. Garderie péri-scolaire

- achat tablette gestion des présences

La garderie péri-scolaire sera équipée d'une tablette informatique afin de faciliter la gestion comptable de la facturation.

- révision du tarif des goûters

Le Maire propose d'augmenter le tarif des goûters de la garderie péri-scolaire.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE d'augmenter le tarif des goûters de 0.25 centimes d'euro par enfant et par jour à partir du 01 janvier 2020. Soit le goûter par enfant et par jour à 0.75 centimes d'euro.

4. Ressources humaines :

- remplacement d'un agent administratif

Le Maire informe le Conseil municipal que l'Agent comptable ne fera plus partie des effectifs de la Commune à compter du 15 octobre prochain. Son absence nécessitera un remplacement rapide.

Le Conseil municipal à l'unanimité, après délibération :

DECIDE DE CREER un poste à temps non complet,

AUTORISE le Maire à recruter un nouvel agent pour effectuer les tâches comptables.

- départ à la retraite d'un agent technique

Un Agent Technique part en retraite au 31 mars prochain. Une réflexion est menée pour organiser son remplacement.

- arrivée d'une stagiaire à compter du 19 septembre

Une stagiaire envoyée par le CNFPT sera accueillie en Mairie à compter du 17 septembre jusqu'au 17 décembre 2019 pour être formée sur le poste de secrétariat de Mairie.

- revalorisation de l'IFSE

Le Maire propose d'augmenter l'IFSE de 30 euros par mois. Le conseil donne son accord.

5. Rendu document unique

Le rapport du document unique est à disposition au secrétariat de Mairie.

6. Mise en sécurité du hameau de Rizerolles

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion du 26 août dernier programmée avec l'Agence Technique Départementale 71, la Direction des Routes et des Infrastructures et le Cabinet GELIN. Le projet a été révisé selon les modifications apportées par le Conseil municipal lors de sa dernière séance. D'autres modifications ont été apportées. A ce jour les plans corrigés ne sont pas revenus du Cabinet Gelin. Le projet sera revu lors du prochain Conseil municipal.

7. Mise en sécurité du chemin du Méziller

La circulation est toujours problématique dans ce chemin. Il faut matérialiser un obstacle rendant le passage par le chemin non profitable (buisson, rocher, ...). A voir.

8. ONF : coupe de bois

Le Maire donne lecture de la proposition de l'Organisation Nationale des Forêts.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

PREMIÈREMENT,

APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2020 (coupes réglées):

SOLLICITE, en complément, l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2020 (coupes non réglées)

SOLLICITE le report du passage en coupe pour les parcelles :

DEUXIÈMEMENT,

DÉCIDE la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2020 :

VENTE EN BLOC ET SUR PIED par les soins de l'O.N.F. des parcelles

TROISIÈMEMENT

ACCEPTÉ sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

INTERDIT la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

9. tarif emplacement des forains

Il convient de modifier les tarifs des droits de place en contrepartie de l'utilisation du domaine public à des fins commerciales et privatives à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide de modifier les tarifs comme suit :

Droit de place du marché :

- Ponctuel : 5.50€ par jour
- Trimestriel : 33.00€ par trimestre
- Camion pizza : 71.50€ par trimestre

Droit de place Fête Foraine :

Pour 3 jours :

- Stand de tir : 56.00€
- Scooter : 83.00€
- Manèges enfantins : 56.00€
- Barbapapa : 15.00€
- Stand pièces : 35.00€
- Pêche au canard : 35.00€
- Churros : 35.00€
- Jeu de pinces : 35.00€

10. bilan manifestations d'été

- La Foire d'Azé

La parole est donnée à Daniel BOUCHARD. Bonne fréquentation, petit bémol sur les soirées de samedi et dimanche avec une fréquentation moindre. Il faudrait réfléchir à une solution pour attirer du monde lors de ces deux soirées. Il n'y a pas eu de problèmes liés à la sécurité.

-Le Festiv'Halles

Le Maire rend compte que la fréquentation a été bonne sauf le samedi 24 août à cause de l'orage.

-Le ROC d'Azé et Randonnée des Anciens Elèves :

Bonne participation, un peu inférieure pour les anciens élèves à cause de la météo.

11. e-bourgogne

Mise en place d'une solution de dématérialisation des actes administratifs au contrôle de légalité

Afin de permettre la dématérialisation des actes administratifs de la commune de Azé transmis au contrôle de légalité, il est nécessaire de recourir à une plateforme de télétransmission homologuée susceptible d'assurer l'identification et l'authentification de la collectivité, l'intégrité, la sécurité et la confidentialité des données.

Les avantages de la mise en place de cette procédure sont les suivants :

- ✚ Une simplification des échanges,
- ✚ Des économies (réduction des coûts d'affranchissement, d'impression),
- ✚ Un échange sécurisé,
- ✚ Un gain de temps résultant d'une accélération des échanges avec la préfecture.

Le Conseil municipal a, par sa délibération du 14 mai 2019, adhéré au GIP e-bourgogne-franche-comté qui donne la possibilité de transmettre de façon dématérialisée les actes au contrôle de légalité via son tiers de télétransmission ATEXO.

La commune de Azé a contacté la Préfecture de Mâcon afin que cette dernière nous autorise à adhérer au programme ACTES avec ce tiers de télétransmission.

Cette dernière nous a fait parvenir une convention afin de contractualiser notre participation au programme ACTES.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

ADHERE au programme ACTES

AUTORISE le maire à signer les conventions et tous les autres documents nécessaires à la mise en place de ce programme avec Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire (convention, avenant et toutes les autres pièces nécessaires à la mise en place ce nouveau service).

12. Travaux effectués et en cours

Le tracteur est réparé. Les travaux de fauchage et de broyage reprennent. Le carrelage au logement 76 rue Basse est posé. Les travaux d'assainissement rue Basse ont commencé pour une durée de cinq semaines soit 3 semaines au niveau des Béluzes et 2 semaines au niveau du garage.

13. Au fil du mois

- *Commissions communales et intercommunales*
- *26/07 : lancement chantier assainissement*
- *26/08 : DRI, aménagement Rizerolles*
- *16/09 : réunion agents communaux*

- *Autres rencontres*
- *14 juillet : fête nationale*
- *2.3.4.5 août : foire d'Azé*
- *23.24 ; 30.31 août : festiv'halles*
- *01/09 : Roc d'Azé et Rando des Anciens Elèves*

14. Questions diverses

Droit de préemption urbain : parcelles C1668 et C1666

Le Conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

Boutique paysanne

Le Maire rappelle que le projet est en cours, rien n'est arrêté pour le moment. Une commission a été constituée pour travailler sur ce dossier, à laquelle tous les élus sont invités. Ce projet ne sera pas mis en place en opposition avec les commerces existants.

Etat de catastrophe naturelle suite sécheresse : arrêté préfectoral du 16 juillet 2019

L'arrêté de la Préfecture a été publié au Journal Officiel. Le document est disponible sur le site internet de la Préfecture de Saône-et-Loire et au secrétariat de Mairie.

MBA : Service de transport accompagné pour Personnes à mobilité réduite

Les attestations bénéficiaires sont disponibles en mairie. Les demandeurs doivent ensuite se présenter à la Boutique TRÉMA à Mâcon.

Écoulement des eaux pluviales Conflans

Le Maire a rencontré Madame GROLIER pour étudier les travaux concernant les écoulements des eaux. Le projet est complexe. Une étude doit être menée pour proposer des solutions comprenant les nouvelles techniques.

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité de l'eau, 2018

Le rapport est disponible au secrétariat de Mairie

Rapport annuel CNAS

Le rapport est disponible au secrétariat de Mairie

Rapport d'activité agence de l'eau 2018

Le rapport est disponible au secrétariat de Mairie

Courrier CAVB et BIVB : bien vivre ensemble et projets de constructions contigus de zones viticoles

Le rapport est disponible au secrétariat de Mairie et préconise la restriction des produits phytosanitaires.

15. Tour de table

Alain GRIVOT : un curage est nécessaire Chemin de la Bergerie. Réponse de Jean-Paul DUFOUR : la date d'arrivée de notre dernier Agent technique est encore récente. Il a été répertorié tous les chemins communaux avec lui cet été. Mission lui a été confiée de passer régulièrement sur tous les chemins.

Daniel BOUCHARD : Les platanes à la Teppe Saint Martin montent. Il faut penser à les couper. Comment procéder pour utiliser l'électricité à la Teppe Saint Martin ? Réponse de Jean-Paul DUFOUR : une clef est nécessaire pour utiliser le dispositif. Il suffit de demander au Secrétariat de Mairie. Des chutes de tension ont été ressenties lors du dernier orage. Réponse de Patrick MONIN : aucun incident n'a été recensé en Mairie. Qu'en est-il au sujet de plateforme des marcs : la demande est en cours, la plateforme sera opérationnelle l'année prochaine.

Serge THIRARD : journée porte ouverte au jardin partagé le 21 septembre.

Véronique DUFETRE : Monsieur Geoffrey SCHATZ est Champion de France de la Montagne.

16. Agenda

Tous les points étant abordés, la séance est levée par le Maire à 23h30.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le 15 octobre 2019 à 20h00.